



**Syndicat Mixte
Sambre Mobilités**

4 Avenue de la Gare
CS 10159
59605 MAUBEUGE Cedex

**Extrait du registre des délibérations
du comité syndical**

Séance du : 24 juin 2026 Date de la convocation : 17 juin 2026 Affichage ordre du jour : 17 juin 2026 Délibération : n°54/2026 Objet : Création d'un appel à projets pluriannuel 2027-2032 « Mobilités Actives » à destination des communes du ressort territorial.	Nombre de délégués en exercice : 26 Nombre de délégués présents : 18 Nombre de votants : 19 dont 1 pouvoir
--	---

Le comité syndical s'est réuni le 24 juin 2026 à 17h30 au siège de Sambre Mobilités, 4 avenue de la Gare à Maubeuge, sous la présidence de Benoît COURTIN, Président du syndicat mixte Sambre Mobilités.

Etaient présents :

CAMVS : Délégués titulaires : BEAUQUEL Arnaud, BECQUET Gilles, BOUCHEZ Sébastien, BOUILLIEZ Alain, BOUNOUA Boufeldja, CHABOT Pascal, COURTIN Benoît, DAMIENS Ludovic, DUPONT Claude, DURIEUX Jean, GUILLAUME-MAINGUIN Serge, JALLAY Albert, LEBRUN Annick, MASCAUT Corinne, MILLE Yvon, PAREE Alexandre, PÉCHER Thérèse, PIEGAY André, POURBAIX Hervé, ROMBEAUT Jean-Pierre, ROSIER Ghislain, SILVA Olivier, THURETTE Jacques, YAHIAENE Karim, ZELANI David.

CAMVS : Délégués suppléants : ASCONE Guiseppe, BARSOUM Marc, BOUGHAZI Abdoullah, CORBEAUX Didier, DELHORS Anne, DEVILLERS Sylvie, DUVEAUX Michel, FUENTES Sylvie, GEORGES Hugo, GOBINET-STOUPY Kathia, LEDUC Patrick, LEFERME Daniel, LEMAIRE Laurence, LEMAITRE Jean-François, LOCOCCIOLO Emmanuel, MASOLINI Bruno, PAQUE Jeannine, PETIT Vincent, PIETTE Fabrice, RIFFE Laurent, TONDEUR Pierre, TRIGAUT Michel, VAN CAUWENBERGE Aude, WAVRIN Antoine, WILMOTTE Stéphane

Délégués de la CAMVS ayant donnés pouvoir : JALLAY Albert à LEBRUN Annick.

Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) : Délégué titulaire : CAUDRELIER Amandine

CCPM : Délégué suppléant : DELRUE Valérie

Secrétaire de séance : LEBRUN Annick

Création d'un appel à projets pluriannuel 2027-2032 « Mobilités Actives » à destination des communes du ressort territorial.

Exposé :

M. le Président précise que le syndicat mixte Sambre Mobilités, en qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, souhaite accompagner ses communes membres dans le développement des mobilités actives sur l'ensemble de son ressort territorial.

Les collectivités locales et notamment les communes rencontrent régulièrement des difficultés pour disposer d'une vision globale des besoins en matière de déplacements actifs, de sécurisation des itinéraires, d'accessibilité des équipements publics et de programmation des investissements nécessaires.

Afin de favoriser l'émergence de projets cohérents et adaptés aux réalités locales, le syndicat souhaite mettre en place un appel à projets pluriannuel 2027-2032 permettant de financer la réalisation de diagnostics de mobilités actives (piéton et cyclable) et l'élaboration de programmes d'actions des communes.

Ces études ont vocation à alimenter la stratégie mobilité du territoire et à contribuer à la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains (PDU) ainsi que du Schéma Directeur Cyclable et Piétonnier (SDCP) ou de tout document de planification qui viendrait s'y substituer.

Le dispositif s'inscrira dans le cadre du règlement d'attribution des fonds de concours du syndicat, les diagnostics constituant des études préparatoires à des opérations d'investissement futures répondant à un intérêt commun.

Que dans ce cadre, il est important de fixer les modalités de cet appel à projet préalablement à son lancement prévu en septembre ou octobre prochain,

Le comité syndical du syndicat mixte Sambre Mobilités :

- Vu le code général de la fonction publique et notamment les dispositions relatives aux syndicats mixte fermés,
- Vu le code des transports,
- Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM),
- Vu les statuts du syndicat mixte Sambre Mobilités,
- Vu la délibération n°02/2019 en date du 21 mars 2019, du comité syndical approuvant le Plan de Déplacement Urbain de la Sambre pour la période 2019-2029,
- Vu la délibération n°19/2021 en date du 21 octobre 2021, du comité syndical approuvant le Schéma Directeur Cyclable et Piétonnier pour la période 2021-2030,
- Vu le projet de règlement de l'appel à projets " Mobilités Actives " et d'attribution du fonds de concours du syndicat mixte Sambre Mobilités ainsi que du dossier de candidature,
- Vu la présentation préalable et l'examen du présent projet de délibération en réunion du bureau du Syndicat Mixte Sambre Mobilités en date du 17 juin 2026,
- Vu le projet de développement des mobilités actives portés par le syndicat mixte,
- Sur proposition de M. le Président et de Mme la Vice-Présidente en charge des mobilités durables, actives, inclusives et solidaires,

Considérant :

- l'intérêt que revêt l'appel à projet " Mobilités Actives " tant pour le syndicat mixte Sambre Mobilités que pour les communes du ressort territorial tel que l'exposé ci-dessus le démontre,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** la création de l'appel à projets " Mobilité Actives " à destination de l'ensemble des communes membres du Syndicat mixte Sambre Mobilités. Ce dernier visera à accompagner les communes dans la réalisation de diagnostics de mobilités actives, d'études d'opportunité et de programmation, de propositions d'actions et d'un Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI),
- **INDIQUE** que l'appel à projets poursuit les objectifs suivants : favoriser le développement de la marche et du vélo, améliorer la sécurité et l'accessibilité des déplacements, identifier les besoins et priorités d'aménagement, préparer les investissements futurs des collectivités, alimenter les documents stratégiques du syndicat en matière de mobilité et contribuer à la mise en œuvre du PDU et du SDCP,
- **PRECISE** que la nature des prestations correspond à un Diagnostic « COMPLET » comprenant : un diagnostic approfondi, des propositions d'actions ainsi que l'élaboration d'un Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI),
- **ARRETE** les modalités de sélection comme suit : chaque année, le syndicat lance un appel à candidatures. Le Comité Syndical, après examen des candidatures par les membres du bureau syndical procède à la sélection des communes bénéficiaires. Le dispositif est dimensionné pour accompagner environ : 6 à 7 communes par an (*soit 45 communes sur une période prévisionnelle de 6 années*). Les critères de sélection sont déterminés dans le projet de règlement et dans le dossier de candidature,
- **S'ENGAGE** à accompagner les communes sélectionnées en participant au financement des diagnostics sous forme de fonds de concours conformément à son règlement d'attribution. Le taux d'intervention est fixé à hauteur de 50 % du coût du diagnostic.,
- **INDIQUE** pour information que les coûts prévisionnels de référence sont fixés comme suit :

	Diagnostic COMPLET		
Type de commune	Coût total	Part. SM	Reste à financer
Urbaine	26 000 €	13 000 €	13 000 €
Périurbaine	14 000 €	7 000 €	7 000 €
Rurale	8 000 €	4 000 €	4 000 €
		50%	

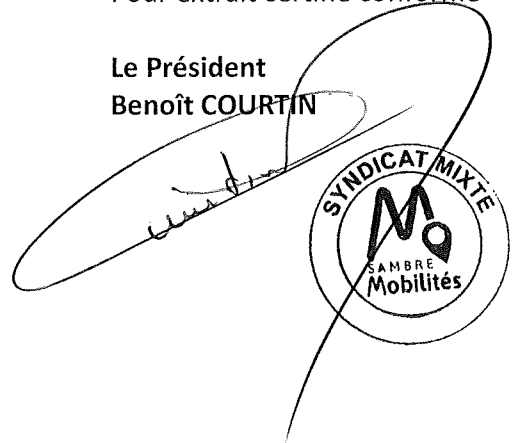
Ces montants pourront être actualisés en fonction des prestations partielles déjà menées sur certaines communes, de l'évolution des prestations et des conditions économiques arrêtées par l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre Avesnois Hainaut. En tout état de cause, les coûts totaux indiqués ci-dessus constitueront les montants d'intervention du syndicat,

- **S'ENGAGE** à consacrer une enveloppe prévisionnelle du programme pluriannuel de 6 années 2027-2032 sur la base d'un accompagnement de l'ensemble des 45 communes du territoire pour un coût total estimé à 483 000 € (coût/an : 80 500 €),
- **CONDITIONNE** le financement effectif du programme à l'inscription des crédits de manière annuelle au budget du syndicat.

- **DIT** que chaque attribution donnera lieu à une délibération concordante de la commune bénéficiaire, à une convention fixant les engagements réciproques des parties et aux modalités de versement du fonds de concours.
- **AUTORISE** M. le Président à lancer chaque année l'appel à projets, à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre et à conclure les conventions de financement avec les communes bénéficiaires.
- **CHARGE** M. le Président de transmettre la présente délibération auprès des services de Mme la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe en charge du contrôle de légalité et à M. le responsable du SGC d'Avesnes sur Helpe.

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Benoît COURTIN

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the text 'Le Président Benoît COURTIN'. To the right of the signature is a circular stamp. The stamp has a thick black border. Inside the border, the words 'SYNDICAT MIXTE' are written in a semi-circle at the top. In the center, there is a large, stylized 'M' with a small '9' inside it. Below the 'M', the words 'SAMBRE Mobilités' are written in a semi-circle at the bottom.

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr